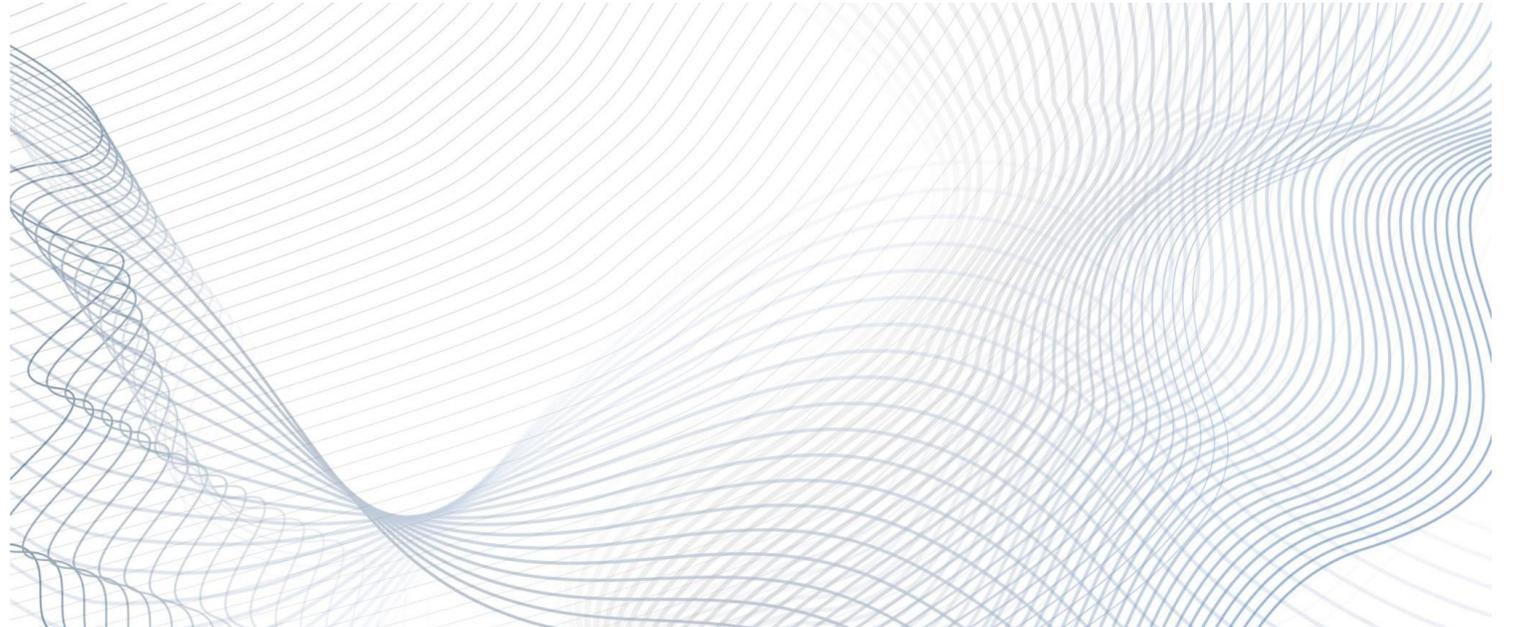


Point d'étape sur la transformation des CoReVIH en CoReSS

OÙ EN EST-ON EN SEPTEMBRE
2024 ?

DR CÉDRIC ARVIEUX



Les principes de la réforme

Priorisation de la mission de coordination de l'offre en santé sexuelle territoriale

Renforcement du rôle de pilotage des ARS

Approche globale et positive de la santé sexuelle :
élargissement à d'autres thématiques : contraception, lutte contre les violences, troubles de la sexualité

Prise en compte des populations vulnérables, lutte contre les inégalités territoriales et sociales de santé

Partenariats : Réseau périnatalité, Centre expert hépatite, SPF régional (CIRE)

Première étape : le décret

Consultation des parties prenantes: DGOS,
FHF, GIN, COREVIH et ARS

Publication au Journal
Officiel du 5 juillet 2024

Entrée en vigueur
prévue le 15 mars 2025



Nécessité de rédiger un arrêté fixant le
cahier des charges (fonctionnement,
missions, nomination des membres) et
d'une instruction à destination des ARS

Seconde étape (en cours) : l'Arrêté

Arrêté fixant le cahier des charges
(fonctionnement, missions,
nomination des membres) et d'une
instruction à destination des ARS

Echéancier prévu

Transmission d'un projet de cahier
des charges au Groupe de travail :
fin septembre 2024

Propositions du groupe de travail :
mi-octobre 2024

Objectif de publication de l'arrêté
pour la fin d'année 2024

Entrée en vigueur de la réforme :
15 mars 2024

Architecture du cahier des charges



Définition : contexte, définition des concepts



Missions : objectifs de chaque mission, indicateurs de suivi



Organisation : déploiement, portage, lien avec les ARS, fonctionnement du bureau (nomination, réunions), partenariats



Financement



Évaluation

Les grandes interrogations



Quelle ampleur pour l'animation territoriale ?



Quelles interactions entre les acteurs de l'épidémiologie autour de la santé sexuelle ?

Groupe de travail
COREVIH/ORSB/CIRE/SELV
H/ARS à créer



Comment garder les aspects de démocratie sanitaire ?



Quel continuum entre « coordination » et « opérateur » ?



Quel budget ?